

Le communiqué du Conseil des ministres du 28 juin 2017

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, mercredi 28 juin 2017, à 10 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat adresse, à l'occasion de l'Aïd Al Fitr, qui marque la fin du mois béni de Ramadan, ses chaleureuses félicitations, ses meilleurs vœux de paix et de bonheur à la Oumma islamique, et ses prières pour la consolidation de la prospérité solidaire et durable du Sénégal, dans l'équité et la concorde nationale.

Le Président de la République présente également les condoléances de la Nation à toute la communauté musulmane du Sénégal, aux familles et aux proches du Khalife de Pire, l'Ambassadeur Moustapha CISSE, de l'ancien Premier Ministre Monsieur Habib THIAM, et prie pour leur repos au Paradis.

Appréciant la mise en œuvre du programme national d'électrification rurale et les efforts réalisés en la matière par le PUDC, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de veiller à l'exécution effective de toutes les conventions de concession signées avec les opérateurs privés, pour permettre aux populations des zones rurales de bénéficier de l'électricité à des prix optimisés et accessibles.

A ce titre, le Président de la République demande au Premier Ministre d'engager, dans les meilleurs délais, l'audit exhaustif de l'ensemble des concessions d'électrification rurale conclues par l'Agence Sénégalaise d'Electrification rurale (ASER), et de tenir un Conseil interministériel en vue d'évaluer, d'actualiser et d'accélérer l'exécution du Plan d'urgence d'Électrification rurale, conformément à l'objectif cible de 60% à atteindre en 2019.

Revenant par ailleurs sur son déplacement, à Saint-Louis, le jeudi 22 juin 2017, à l'occasion duquel il a remis des équipements et des appuis financiers conséquents aux familles de pêcheurs sénégalais rentrés de la Mauritanie, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement de mettre en œuvre le Plan spécial de réinstallation des familles recensées, afin de poursuivre l'accompagnement social des personnes concernées.

Ainsi, au regard de l'attention particulière qu'il manifeste à nos pêcheurs, et de leur contribution notable au développement économique et social du Sénégal, le Président de la République invite le Gouvernement à hâter le processus de sécurisation et d'équipement des pirogues en moteurs hors-bord, et à finaliser la mise en place consensuelle d'un système adéquat et innovant d'encadrement et de financement de la pêche artisanale.

En outre le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'amplifier le déploiement du Programme national de Développement de l'Aquaculture, en impliquant, particulièrement, les pêcheurs et leurs organisations faitières, dans l'aménagement et l'exploitation durable des sites aquacoles, en vue d'asseoir une véritable économie de l'aquaculture, fortement génératrice de revenus et d'emplois.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique, le suivi de la coopération et des partenariats.

Le Premier Ministre a présenté au nom du Gouvernement, ses meilleurs vœux à l'occasion de la célébration de la fête de la Korité et formulé des prières à l'endroit du Chef de l'Etat, avant de rendre compte du suivi et de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point des préparatifs du Pèlerinage aux Lieux Saints de l'Islam, édition 2017 et de la situation africaine et internationale.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte des préparatifs de la campagne agricole 2017-2018.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent a rendu compte de l'état d'avancement des différents projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté :

- le projet de loi abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n° 67 – 42, du 30 juin 1967 portant code des pensions militaires d'invalidité, modifié ;
- le projet de loi abrogeant et remplaçant l'article 48 de la loi n°81 – 52 du 10 juillet 1981 portant code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- le projet de loi de règlement, gestion 2016.

Tirant les conclusions des travaux du Conseil, le Président de la République :

- se réjouit de l'approbation, le 26 juin 2017 par le Fonds Monétaire International, du Programme économique et financier 2015 - 2018, à l'issue de la quatrième revue de l'ISPE. Cette approbation marque la confiance que la communauté internationale accorde à notre

pays et illustre le soutien franc de nos partenaires techniques et financiers à notre nouvelle stratégie de développement économique et sociale, le Plan Sénégal Emergent ;

- félicite le Gouvernement pour l'adoption par le Conseil, du Projet de loi de règlement 2016, la quatrième en année pleine depuis 2012, qui pour la première fois est produit et soumis au Conseil des ministres pour adoption, six mois seulement après la clôture de la gestion de l'année précédente. En effet, au-delà de régularité et de la sincérité des comptes, la loi de règlement constitue un gage de transparence sur la situation financière de l'Etat, vis-à-vis de l'Assemblée nationale, des citoyens et des Partenaires techniques et financiers ;
- salue l'adoption des modifications apportées aux lois 67 – 42 du 30 juin 1967 et 81 – 52 du 10 juillet 1981, en vue de la revalorisation des pensions militaires de retraite et d'invalidité, qui viennent corriger une injustice à l'endroit des anciens militaires et invalides et consolider l'amélioration de la condition militaire ;
- exhorte le Gouvernement à consolider la politique d'inclusion sociale en intégrant notamment, nos compatriotes vivant dans les villages de recasement, dans les dispositifs de la carte d'égalité des chances, de la Couverture maladie Universelle, et des Bourses de sécurité familiale

Le Ministre Porte-parole du Gouvernement